

“Arrete de pleurer Penelope” : une petition pour et l’explication d’un ancien attache parlementaire



Penelope peut compter sur des soutiens : la petition contre elle qui a recueilli 120 000 signatures rencontre une petition en soutien a l'epouse du candidat de la droite aux prochaines elections presidentielles (et ancien Premier ministre) pendant la presidence de Nicolas Sarkozy .

Le lien de la petition pour :

https://www.change.org/p/le-canard-encha%C3%AEn%C3%A9-soutien-total-et-entier-du-peuple-fran%C3%A7ais-%C3%A0-p%C3%A9n%C3%A9lope-fillon?recruiter=27666961&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive

& encore ceci pour eclairer le debat , de V Gouyet

"Parce que j'ai été attaché parlementaire, beaucoup de ceux qui me connaissent m'ont demandé comment faire le tri entre tous les éléments qu'ils ont lus dans la presse ces derniers jours à propos du fonctionnement de l'équipe qui entoure chaque député.

>

> Je tiens à préciser tout de suite que si je soutiens François Fillon depuis la défaite et le départ de Nicolas Sarkozy en mai 2012, les éléments que je donne ci-dessous sont ma propre analyse et mon propre ressenti. Je laisse chacun y puiser ce qu'il voudra.

>

> Avant tout, le cabinet parlementaire constitue juridiquement une TPE. Le député embauche et rémunère librement ses collaborateurs, sur la base de contrats de travail de droit privé, qui prennent automatiquement fin en cas d'interruption du mandat parlementaire.

>

> Pour rémunérer ses collaborateurs, chaque député dispose d'une enveloppe mensuelle de 9 561 € (lorsqu'il laisse l'Assemblée nationale gérer ces contrats et payer les charges patronales), 14 341 € s'il décide de tout gérer lui-même. Sur les 9 561 €, il doit donc encore acquitter les charges salariales (précision technique pour les puristes).

>

> Dans les faits, l'immense majorité des députés laisse l'Assemblée s'occuper de tout.

>

> Chaque député organise à sa guise le travail de son équipe, avec des collaborateurs dont le travail peut être très divers : agenda, logistique, courriers, dossiers législatifs, dossiers locaux, réunions, questions au Gouvernement, amendements, relations presse, relations avec les élus, relations avec la population, communication, rendez-vous, représentation, conseil, etc. Ce travail répond en fait aux trois fonctions remplies par un parlementaire : 1/ il représente le peuple ; 2/ il vote les lois ; 3/ il contrôle l'action du Gouvernement et des administrations.

>

> Bref, le travail est gigantesque, et la politique est bien souvent le lieu où les militants viennent donner un coup de main bénévole (mise sous pli, distribution de documents à la population, logistique des réunions publiques, réseaux sociaux, etc.). Il y a plutôt trop de travail que pas assez !

>

> François Fillon est aujourd'hui attaqué non pas pour avoir rémunéré son épouse et deux de ses enfants, mais parce que certains soupçonnent qu'il s'agirait d'emplois fictifs, sans travail réalisé en contrepartie.

>

> Comme je viens de le souligner, ce n'est pas le travail qui manque autour d'un député. J'ai croisé des dizaines et des dizaines de parlementaires, davantage encore de collaborateurs, et la plupart d'entre eux sont des passionnés, qui ne comptent pas leurs heures. De même, il est inimaginable qu'un élu fasse une carrière politique durant 35 ans (François Fillon a été élu pour la première fois en 1981) sans que sa / son conjoint(e) ne lui apporte au quotidien un soutien et une aide de tous les instants, surtout si elle / il n'a pas une autre activité professionnelle à côté.

>

> Quid du niveau de rémunération pour le conjoint non salarié du chef d'entreprise ? Comme dans n'importe quelle TPE, il est fréquent que le conjoint participe de fait à l'activité sans percevoir de salaire. Quand la structure trouve l'espace d'une rémunération, il peut y avoir ensuite une forme de rattrapage salarial, en contrepartie de toutes les années de bénévolat.

>

> S'agissant de Pénélope Fillon, elle n'a pas été rémunérée entre 1981 et 1997. Puis elle a bénéficié d'un salaire comme attachée parlementaire jusqu'en 2013 (avec manifestement un rattrapage salarial). Elle a perçu 639 000 euros net sur cette période (les médias parlent en brut pour gonfler la somme). Ramené à 35 années de travail aux côtés de son mari, nous arrivons à l'équivalent d'un salaire net mensuel de 1521 €. Tous ceux qui se scandalisent du montant de 830 000 € brut devraient méditer sur la période concernée... Si j'avais travaillé durant 35 ans aux côtés de François Fillon, sur la base du salaire de 2600 € net que je touchais en 2007, j'aurais coûté bien plus de 830 000 € brut (faites le calcul : 1,4 million d'euros brut - et par souci de simplicité, je n'ai pas tenu compte du 13e mois...).

>

> Mais quel travail a donc bien pu réaliser Pénélope Fillon ? Sans doute un travail de petite main pour un grand nombre de courriers reçus au domicile (François Fillon n'avait pas de permanence parlementaire en circonscription). Un soutien logistique également. Un travail de conseil, relecture (c'est ce qui semble ressortir de la bouche de l'avocat de François Fillon). Un travail de représentation, aussi, accompagnant son mari, ou se substituant à lui quand il n'était pas disponible.

>

> Pénélope Fillon n'aurait-elle pas pu remplir toutes ces tâches sans être rémunérée ? Si, sans doute. Mais en France, la loi autorise les parlementaires à salarier leurs proches. De très, très nombreux élus le font, ponctuellement ou de façon pérenne. C'est fréquemment le cas pour les enfants étudiants des députés

ou sénateurs, dont les parents mettent ainsi le pied à l'étrier professionnel.

>

> Mais alors, pourquoi cette brusque poussée de fièvre concernant François Fillon ? Qui ne voit pas l'opération de destabilisation à quelques semaines de la présidentielle ? "Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose", proclame Francis Bacon dans son Essai sur l'athéisme.

>

> Interrogeons-nous maintenant sur le niveau de rémunération des enfants de parlementaires : n'est-il pas excessif ? On peut parfaitement le penser dans certains cas. Mais 1/ ce montant reste à la discrétion du parlementaire et 2/ on sort du débat sur le caractère fictif de l'emploi. Les enfants de Fillon avaient fait des études de droit, l'un d'eux a d'ailleurs obtenu son diplôme d'avocat l'année suivante. Ils avaient donc des compétences utiles pour aider leur père dans ses missions parlementaires. Il ne s'agit pas d'emplois fictifs. Or, c'est là-dessus que Fillon est attaqué.

>

> Certains s'étonnent aussi que Pénélope Fillon n'avait pas de badge pour accéder à l'Assemblée, ni d'adresse e-mail personnalisée. J'ai travaillé durant 5 ans à l'Assemblée (entre 2002 et 2007), j'avais évidemment un badge pour accéder à mon lieu de travail, mais ce n'était pas le cas de tous mes collègues de circonscription. Je n'ai par ailleurs jamais eu d'adresse e-mail professionnelle à mon nom : j'ai toujours utilisé l'adresse des parlementaires pour lesquels j'ai travaillé.

>

> Autres questions légitimes que se posent beaucoup de gens : pourquoi Pénélope Fillon a-t-elle été rémunérée par le suppléant de François Fillon ? A quel travail est-ce que cela correspond ? Pourquoi un salaire si élevé ? Lorsqu'un parlementaire devient ministre, il conserve un lien avec le territoire d'où il est originaire. Les collaborateurs du suppléant devenu député font souvent le lien et la navette entre la circonscription et le ministère. Et Pénélope Fillon a pu être d'autant plus sollicitée dans ce cadre que l'agenda de son mari le rendait beaucoup moins disponible. Le suppléant de François Fillon était par ailleurs peut-être davantage présent en circonscription qu'à Paris, n'ayant pas forcément les mêmes ambitions et appétences pour le travail législatif que son prédécesseur.

>

> Enfin, un élément important : jusqu'en 2012, les députés pouvaient conserver le reliquat du crédit collaborateurs qui leur était attribué. Cet argent ne serait donc

pas resté dans les caisses de l'Assemblée. Ceux qui demandent à Pénélope Fillon de "rendre l'argent" ignorent manifestement qu'il s'agirait de le rendre... à François Fillon lui-même.

>

> Mais alors, pourquoi Pénélope Fillon a-t-elle dit qu'elle ne travaillait pas et ne s'était jamais mêlée de politique ? Peut-être simplement parce qu'elle ne considérait pas son action comme un travail, mais comme un engagement aux côtés de son mari. Il n'empêche que si elle n'avait pas été là, toutes les tâches qu'elle a accomplies auraient dû l'être par quelqu'un d'autre. En outre, un attaché parlementaire ne fait pas de politique : il travaille dans le domaine politique, mais c'est le parlementaire qui fait de la politique. Pas ses collaborateurs.

>

> Posons-nous maintenant la question de l'orchestration de cette affaire politico-médiatique :

> - le mercredi 25 janvier, le Canard Enchaîné publie un article

> - le jeudi 26 janvier, le Parquet national financier ouvre une enquête judiciaire

> - le vendredi 27 janvier, ce même parquet auditionne plusieurs témoins

>

> Une vitesse absolument stupéfiante !

>

> Pour rappel, le parquet national financier a été créé par Christiane Taubira en 2014, qui y a placé ses amis : le procureur du PNF, Eliane Houlette, était commissaire du gouvernement auprès du Conseil des ventes volontaires. Elle doit son incroyable et fulgurante promotion au Garde des Sceaux de l'époque, laquelle a également constitué une équipe de procureurs adjoints et vice-procureurs parmi ses très proches (Michel Pelegry, Ulrika Delaunay-Weiss, Patrice Amar, Monica d'Onofrio...).

>

> Rappelons aussi qu'en France, le parquet (a fortiori le parquet national financier) n'est pas indépendant du pouvoir exécutif : les procureurs dépendent directement du ministre de la Justice, ce qui est d'ailleurs pointé du doigt par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

>

> La vitesse avec laquelle le parquet s'est jeté sur François Fillon ne manquera pas d'interpeller tous ceux qui déplorent les lenteurs habituelles de la Justice. La perquisition de l'Assemblée nationale qui a eu lieu hier après-midi relève là encore de l'exceptionnel.

>
> Parallèlement, quand des journalistes publient dans le livre "Nos très chers émirs" des accusations nominatives de corruption envers un ministre du Gouvernement, le même parquet reste curieusement muet. Pourquoi une telle différence de traitement ?

Face à cette situation, je suis persuadé de l'impossibilité pour Pénélope Fillon de ne pas avoir participé au travail parlementaire de son mari. Son travail n'a pas été fictif, et il dure depuis 35 ans.

>
> Je suis aussi persuadé que cette opération de destabilisation a été sciemment préparée et orchestrée. Je n'ai pas voulu croire à une machination envers DSK en 2011, ses propres turpitudes étant suffisantes pour provoquer la chute d'un candidat annoncé par tous comme le prochain président français. La similitude de l'acharnement qu'il a subi alors, avec l'acharnement subi aujourd'hui par François Fillon, fait naître le doute. Les mêmes officines semblent à l'oeuvre. D'ailleurs, ce sont les mêmes qui en furent et en seraient les grands bénéficiaires : François Hollande et ses proches, du PS à Macron.

>
> Et toute cette agitation éloigne les citoyens de ce qui devrait nous préoccuper à titre principal : la situation de la France, qui compte un nombre record de chômeurs, dont la Dette n'a jamais été aussi élevée, et qui n'offre aux jeunes générations que le choix entre le déclassement ou l'émigration.

>
> Voilà pourquoi je continue plus que jamais à soutenir François Fillon. Parce que le projet qu'il porte me semble nécessaire pour redresser notre pays. Parce qu'il faut desserrer l'étau de l'étatisme. Parce qu'il faut permettre à chacun de travailler davantage s'il le souhaite pour gagner davantage. Parce qu'il faut améliorer le financement et la couverture maladie de notre assurance sociale. Parce que la France doit redevenir un interlocuteur crédible sur la scène internationale.

>
> Et parce que je ne suis pas dupe du matraquage médiatique actuel"

source : Robert Adjemian